# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dispensaires

Question écrite n° 43505

### Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la creation de lieux de consultation medicale gratuite pour les jeunes au sein des etablissements scolaires et des quartiers en difficulte. Il lui demande donc s'il envisage de prendre en compte cette proposition dans le cadre de l'insertion des jeunes en difficulte.

### Texte de la réponse

Les missions et orientations generales assignees au service de promotion de la sante par la circulaire de l'education nationale no 91-148 du 24 juin 1991 sont de « promouvoir la sante physique et mentale en faveur de tous les jeunes scolarises (...). De plus, l'attention toute particuliere portee, en liaison avec le service social, a la prevention des difficultes des jeunes les plus defavorises constitue un moyen privilegie pour lutter contre les inegalites »... Outre l'examen de sante obligatoire lors de l'orientation de l'eleve en classe de troisieme, des examens peuvent etre effectues « a la demande » des parents, de l'eleve lui-meme, du medecin, de l'infirmiere, de l'assistance sociale ou de tout membre de l'equipe educative. Suite a cet examen, le medecin scolaire donne tous conseils utiles sur les orientations therapeutiques souhaitables et les possibilites offertes au niveau des reseaux d'aide specialises et des structures de soins et de reeducation. S'agissant des jeunes en situation sociale precaire, il existe tant chez les professionnels de sante que chez les travailleurs sociaux une veritable prise de conscience des difficultes d'acces aux soins qu'ils rencontrent. Beaucoup d'initiatives sont prises au niveau local qui necessitent d'etre coordonnees, confrontees, evaluees et soutenues. Les services du secretariat d'Etat a la sante prennent une part active dans l'animation et la coordination des differents intervenants. C'est ainsi que, sous leur impulsion, une organisation en reseaux de sante de proximite associant professionnels du champ sanitaire et du champ social s'est progressivement mise en place. Ces reseaux ont pour objet non seulement d'offrir des reponses adoptees en matiere d'acces aux soins mais aussi de promouvoir une approche globale des problemes de sante. Les actions entreprises visent ainsi a adapter l'offre de soins aux besoins des publics defavorises, en leur offrant des lieux d'accueil, d'information, de prevention, d'orientation et de premiers soins. Dans le souci de renforcer ces actions de proximite, le projet de loi de cohesion sociale, qui sera prochainement soumis au vote du Parlement, prevoit d'instituer un schema departemental d'acces aux soins des plus demunis.

### Données clés

**Auteur :** M. Dupilet Dominique
**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 43505
**Rubrique :** Centres de conseils et de soins
**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale
**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

## Date(s) clée(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 16 décembre 1996
**Question publiée le :** 7 octobre 1996, page 5262
**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6776